CODEV du Gard rhodanien

Commission espace communautaire

du 15 novembre 2022 à 18 heures

salle de réunion Office des entreprises

Présents :

Jean-Yves CHEMIN, Vice-président
Martine DELAUNAY, Secrétaire générale
Violette BOUZON, Dominique GRIOTTO, Bertrand PHILIPPE, Anne-Marie ROUQUAIROL
En visio : Anne BARBUSSE
Excusée : Joëlle CHARPAIL, Julie DELPUGET,
Absents : Joris LEMESLE, Ariane ROGER, Marlène SCHMITT

1- Présentation du schéma de mobilité simplifié (PMS) par Natacha ROUSSELOT, cheffe du service Mobilités de l'Agglomération

Voir document joint en annexe.

Ce plan a été approuvé en conseil communautaire le 24 octobre. Les membres de la commission regrettent l'absence de transmission de ces documents en amont. En effet, ils ont travaillé sur des documents non à jour et aucune demande d'avis préalable n'a été formulée auprès du CODEV avant le vote ni dans la phase de construction de ce document.

Ce plan de mobilité simplifié est un outil de travail qui va permettre à l'Agglomération de définir des principes pour 4 à 6 ans. Il ne dispose pas d'un chiffrage précis à ce jour.
Une phase de diagnostic a été réalisée avec un questionnaire puis des ateliers. De nombreuses actions devront être soumises à des études approfondies.
Il est regretté l'aspect qu'aucune action concrète à court terme n'ait été envisagée dans le plan d'action.

Concernant le train, il est constaté que les horaires ne conviennent pas au territoire. Il est indiqué que ce sont les seuls qui étaient disponibles pour permettre l'ouverture anticipée de la ligne compte tenu du trafic déjà présent dans la gare d'Avignon.

Il est indiqué l'arrêt de la navette reliant Bagnols à la zone Marcel-Boiteux au regard de la faible fréquentation (entre 10 et 14 personnes par jour pour plusieurs navettes).

Concernant le covoiturage, on constate l'existence de poches naturelles mais sans application, elles n'offrent que peu d'intérêt.
Des solutions de plateforme numérique sont en cours de recherche à l'horizon mars 2023. Plusieurs critères sont à prendre en compte, en particulier le public et le type de trajet visé, les créneaux horaires et le financement du transport, chaque prestataire ayant une spécificité.

Il convient de noter que le Grand Avignon vient d'abandonner son projet car trop difficile à organiser, Alès est en cours d'expérimentation (voir quel résultat pour cette expérimentation) et quand on passe par une grande plateforme connue, il y a un coût non négligeable.
En première approche, une application généraliste paraîtrait adaptée à l'agglomération.
A cet effet, l'Agglomération a budgétisé une somme de 40.000 € (20.000€ en investissement et 20.00 € en fonctionnement). Il convient maintenant de lancer une consultation afin de pouvoir comparer les différentes solutions proposées et choisir l'application la plus adaptée.
Il est souhaité une présentation des différentes propositions à la commission en amont du choix de l'application par l'Agglomération.

Il est également demandé que soient clairement identifiés les parkings de covoiturage et de les sécuriser.

Concernant la structuration de l'offre cyclable, l'idée est de faire des voies partagées plutôt que des pistes dédiées.
L'étude initiale prévoyait 44 millions d'euros si on voulait tout faire, ce qui n'est pas réaliste. Le parti pris est donc de faire des petits bouts à chaque fois que cela est possible.

Il est précisé que les panneaux entre Bagnols et Chusclan vont être installés mais que le Département a donné un avis défavorable à la traversée du pont de Chusclan.

Concernant les aménagements des voies départementales, la démarche à suivre n'est pas claire pour faire aménager ces routes qui sont de la responsabilité du Département. La solution pourrait être de faire remonter ces besoins dans le schéma départemental ou d'écrire un courrier. Il a été évoqué que le CODEV puisse rencontrer les élus départementaux du périmètre de l'agglomération afin de les sensibiliser à cette problématique. En effet, il semble prioritaire de définir une méthodologie afin de pouvoir aménager les routes départementales, qui sont le sujet clef pour aménager le territoire du Gard rhodanien.
Il est noté que la départementale D765 vient d'être refaite et aucun d'aménagement cyclable n'a été mis en œuvre par le département, ni aucun élargissement des bandes sur le côté de la chaussée.
Il est également rappelé le constat que sur certains voies (par exemple la D980), il y avait initialement des bas-côtés bétonnés qui, bien que n'étant pas des aménagements cyclables, permettaient au moins aux vélos de rouler de façon plus sécurisée (Cf photos ci-après).

Le travail fait par l'association AC2GR (Agissons pour le Climat ! Alternatives Citoyennes - Gard Rhodanien) nous semble très intéressant et pourrait servir de base. Il est rappelé que lors de la réunion précédente, la commission a proposé, sur la base du travail réalisé par AC2GR, d'identifier des actions opérationnelles concrètes, en fixant des priorités en termes de flux cyclistes :

Bagnols-Chusclan-Marcoule
Laudun-Orsan-Marcoule
L'Ardoise par la digue-Marcoule
Bagnols-Pont St Esprit

Concernant les bus à destination de Marcoule, il est précisé que des échanges ont eu lieu sur différentes options : élargissement du bus aux sous-traitants / réutilisation des bus scolaires non utilisés pendant la journée, … L'objectif principal serait d'inciter très fortement la direction de Marcoule à ouvrir ses lignes de bus aux sous-traitants.

Dans l'objectif du PCAET, cette action est celle qui sera susceptible de permettre le plus rapidement une réduction du nombre de véhicules individuels à destination de Marcoule. Ce point ressort très régulièrement auprès des habitants du Gard rhodanien qui ne comprennent pas pourquoi tant de bus sont vides et pourquoi il y a autant de voitures sur le trajet avec une seule personne à bord !

2- Présentation des pôles d'échanges multimodaux (PEM) par Natacha ROUSSELOT, cheffe du service Mobilités de l'Agglomération

Les PEM de Pont-Saint-Esprit et de Bagnols-sur-Cèze sont présentés et commentés.

Concernant les parkings du PEM de Bagnols-sur-Cèze, la commission alerte sur le risque de n'avoir qu'un seul parking de l'autre côté de la gare, ce dernier étant difficilement accessible compte tenu de la fermeture aux voitures du passage sous la voie.
Il est précisé que des places de parking seront naturellement présentes coté gare du fait de la future zone commerciale. Le parking de la Cèze pourrait également être utilisé avec l'objectif de relier ce parking à la gare avec des navettes urbaines.
Les membres de la commission indiquent que dans ce contexte :

- compter sur la future zone commerciale est risqué : il suffit en effet à cette dernière de mettre en place un grillage et des barrières avec des tickets (par exemple) pour empêcher l'utilisation de son parking. La commission propose d'envisager à minima la réalisation d'une convention avec le futur propriétaire de la zone commerciale.

- l'utilisation du parking de la Cèze avec une liaison via les navettes urbaines ne semblent pas adaptée. En effet, dans cette optique, il sera nécessaire aux usagers de la gare d'arriver au minimum 15 mn avant l'arrivée du train. Une telle option enlèverait le principal atout du train qui est de réaliser le trajet vers Avignon en 20 mn et sera de nature à limiter son usage.

La commission partage le constat que compte tenu du périmètre défini, il était difficile de faire autrement. Néanmoins, la gestion des places de parking mérite de réinterroger l'approche globale retenue.

La commission indique qu'il serait prioritaire de réinterroger cette stratégie initiale, en particulier au regard du PCAET et du PMS. En effet, ces 2 documents visent à réduire la part d'autosolisme par la proposition d'outils de mobilités alternatives. Dans ce contexte, il semble primordial de réfléchir aux solutions qui permettraient d'aménager des places de parking coté gare telles que, par exemple, une convention avec le futur prioritaire de la zone commerciale ou l'aménagement du terrain des Cèdres (en ayant bien noté le caractère inondable de cette zone).

Il est également à noter que l'actuel parking existant devant la gare disparaîtra demain au profit d'un dépose minute. Par ailleurs, des emplacements de parking dans cette zone semblent pertinents pour d'autres usages : accès aux commerces voisins, voire ceux du centre-ville, covoiturage, etc..

Les premières études de faisabilité du PEM de L'Ardoise sont présentés. Les membres de la commission souhaitent être associés à l'élaboration du projet en amont des décisions.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 heures 30.